



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DURANT LA PÉRIODE DU COVID-19

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte tiendra à huis clos ses prochaines séances par vidéoconférence, et ce, pendant toute la période où le conseil municipal sera autorisé à siéger à huis clos selon l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, en date du 15 mars 2020. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. L'objectif de cette modalité est de permettre au conseil de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement de la Municipalité, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s. Les séances seront également diffusées en direct sur Facebook et disponibles pour visionnement dès le lendemain sur le site Web de la Municipalité.

Concernant la période de questions, toute question peut être transmise à la Municipalité, avant 14 h, le jour même de la séance, via le formulaire disponible sur le site Web de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://saint-hippolyte.ca/vie-municipale/conseil-municipal/periode-de-questions/>.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 9 avril 2020.

Marie-Ève Huneau, avocate
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe